

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 15 février 2013 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Vendredi 22 février 2013

ORDRE DU JOUR

- **1 - CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 JANVIER 2013**
- **2 – FINANCES / DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**
- **3 – ECOQUARTIER LA BROUSSE SUD / ENGAGEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZAC**
- **4 – PRISE EN CHARGE VOIRIE DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA POULINIÈRE / AVIS DU CONSEIL**
- **5 – COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- **6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille treize, le vendredi 22 février, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD (à partir de 19h05), MME ROUX, M. SBAFFE, MME FERNANDEZ, M. IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER, M. CAZALY, MME MARCHAND, M. MICHALLET, MMES ROSTAING, BAZ, PEYSSON, GAROFALO, MLE GUIMARAES (jusqu'à 20h25), MM. CHEDIN (à partir de 19h05), LARCHER, BARAT, ALLAMANACHE, DANDIS.

<u>POUVOIRS</u> :	M. REYNAUD	A	MME ROUX (jusqu'à 19h05)
	MME BRISSAUD	A	M. SBAFFE
	M. DHONT	A	M. POMMET
	M. DURAND	A	M. PAVIET SALOMON
	MME PARDAL	A	M. LARCHER

EXCUSE : M. BELMELIANI

SECRETAIRE DE SEANCE : MME GAROFALO

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne une information aux membres de l'assemblée concernant le point supplémentaire présenté lors de la précédente séance, relatif au dépôt d'un dossier en CDAC.

Ce dossier nécessitait l'avis du Conseil car une parcelle communale est concernée par le projet de réalisation commerciale.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 25 janvier 2013 comme suit :

Votants : 25

Pour : 22

Abstentions : 03 (Mr Larcher, pouvoir de Mme Pardal, Mr Allamanche)

- **2 – FINANCES / DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**

Monsieur le Maire assisté de Monsieur Jean-Louis SBAFFE, Adjoint aux Finances présente à l'assemblée par le biais de documents chiffrés, les grandes orientations qui seront conduites pour l'élaboration des budgets 2013.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle la baisse continue des aides financières attribuées par l'Etat, la Région et le Département aux Collectivités Locales. Cette baisse implique une rigueur sans faille des budgets communaux, principalement en ce qui concerne la gestion des charges générales de fonctionnement.

Dans le même temps, il est rappelé l'enjeu vital pour les communes de dégager suffisamment de disponibilités budgétaires, afin de réaliser les investissements utiles à leur développement. Le retour sur investissements, croisé avec une gestion rigoureuse de l'endettement et la maîtrise des charges de fonctionnement permet aux communes d'assurer la continuité du Service Public à la population, notamment dans les domaines du scolaire, du développement économique, de l'aide sociale.

Monsieur le Maire termine en rappelant que le Débat D'orientations Budgétaires n'est pas un projet de Budget, mais une discussion sur les grandes lignes directrices que devra suivre la Commission des Finances pour l'élaboration des différents budgets de la commune.

☞ Fonctionnement Dépenses.

Les charges de personnel ne devraient pas connaître d'augmentation significative en 2013, hormis les évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades). Les emplois d'AVENIR seront prévus, mais leur impact sur les dépenses sera négligeable. Une augmentation de 6% a cependant été constatée entre 2011 et 2012, étant ici précisé que ce pourcentage est en légère baisse par rapport à celui de 2011.

Les charges générales représentent une part importante des dépenses de fonctionnement (23,5 % contre 28,6% en 2011). Monsieur le Maire rappelle la nécessité de gérer de façon très stricte les différents postes concernés, notamment grâce aux engagements de dépenses.

Le suivi mensuel des évolutions de charges sera poursuivi, avec toujours une attention toute particulière apportée aux services de la Petite Enfance, de la Culture / Communication, du Centre de Loisirs, de la restauration scolaire et de l'école de musique municipale.

Monsieur SBAFFE précise que ces suivis permettent d'avoir une réactivité immédiate lors du constat de comptes de charge qui pourraient s'avérer anormalement élevés.

Les participations versées par la commune aux différents syndicats et organismes intercommunaux devraient rester stables. Il est cependant noté l'augmentation de 4,85% de la participation aux frais des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (augmentation de 3,73% en 2012). Celle-ci passe de 113.900 € à 119.400 €.

La subvention de la commune pour le Centre Communal d'Action Sociale devrait être inférieure à celle de 2012, compte tenu de l'excédent dégagé.

En ce qui concerne les subventions municipales versées aux différentes associations locales, Monsieur SBAFFE rappelle que leur versement est impérativement lié à la transmission en mairie, du bilan financier de l'année écoulée.

Le montant des subventions 2013 sera basé sur l'évolution du coût de la vie, avec également la prise en compte des activités réalisées par les associations. Monsieur le Maire rappelle que le prêt de salle, de matériel ou de transport est assimilé à des aides financières.

Les frais financiers restent très bas et sont maîtrisés. L'endettement de la commune est très faible et représente 452 € par habitant (à savoir 6.141 habitants). L'annuité remboursée en 2013 (capital et intérêts) n'augmentera que de 257 € par rapport à 2012 et ce, malgré la réalisation d'un emprunt de 800.000 € en 2012.

Monsieur le Maire précise que la commune devrait réaliser des emprunts importants en 2013, afin de terminer notamment la réalisation du nouveau gymnase. Il précise qu'en attente du versement des subventions attendues pour 2014, un remboursement immédiat d'une partie de ces emprunts serait envisagé.

Compte tenu de ces orientations, le prélèvement devrait être inférieur à celui de 2012. Cette baisse serait compensée par une affectation importante du résultat excédentaire de fonctionnement, permettant en cela une capacité d'investissement raisonnable (environ 6 M€).

☞ Fonctionnement Recettes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intention de la Municipalité de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes locales en 2013. Ces taux resteront les suivants :

Taxe d'habitation	8,75 %	Foncier bâti	14,14 %
Foncier non bâti	59,18 %		

Pour 2013, les quatre recettes fiscales qui se substituent à la Taxe Professionnelle devraient évoluer à la hausse, compte tenu de la prise en compte des nouveaux commerces de la Place du Dauphiné. Ces taxes sont les suivantes :

- ☞ Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)
- ☞ Taxe sur les Surfaces Commerciales (T.A.S.C.O.M.).
- ☞ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.).
- ☞ Imposition Forfaitaire sur les Entreprise de Réseaux (I.F.E.R.).

Par contre, les allocations compensatrices devraient rester stables en 2013.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, Monsieur SBAFFE précise que celle-ci ne devrait que peu augmenter en 2013. La prévision budgétaire (non connue à ce jour) sera basée sur l'évolution du coût de la vie.

Les autres recettes ne devraient pas augmenter de façon significative.

☞ Investissement Dépenses.

Monsieur le Maire précise en préambule, que l'ensemble des projets d'investissement présentés ne constitue que des pistes qui seront étudiées par la Commission des Finances. Leur adoption ou rejet sera fonction des possibilités financières dégagées par le budget.

Deux axes importants sont à l'ordre du jour pour le budget 2013, à savoir :

☞ Fin des travaux de construction d'un nouveau gymnase.
 ☞ Travaux de Voiries et Réseaux, avec notamment les aménagements de la rue des Ardennes, celui de la rue du Bochet avec la RD517, du boulevard Ampère, du cheminement piétonnier à Jameyzieu.

Les autres prévisions seront notamment les suivantes :

☞ Poursuites des études pour l'éco-quartier (AMO et AEU).
 ☞ Acquisition du terrain en Centre Village (règlement en 2013).
 ☞ Terrassement des courts de tennis.
 ☞ Aménagement des jeux de boules à Jameyzieu.

A l'issu de cet exposé, Monsieur le Maire et Monsieur SBAFFE se tiennent à la disposition du Conseil pour répondre aux différentes questions posées.

☞ Monsieur CHEDIN s'interroge sur l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur le budget 2013.

Réponse du Maire : Dans l'hypothèse d'une mise en place des nouveaux horaires à la rentrée de septembre 2013, une somme a été prévue sur les dépenses de fonctionnement pour couvrir les frais inhérents à cette réforme.

Aucune autre précision ou remarque n'étant demandée, le Conseil constate la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013.

- **3 – ECOQUARTIER LA BROSSSE SUD / ENGAGEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ZAC.**

Après avoir rappelé les délibérations des 30 avril 2010 (décidant la création d'un éco-quartier), 3 février 2012 (confiant une mission AMO à la société SEPT) et 31 août 2012 (lancement d'une étude AEU avec le bureau TECKHNE), Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer la procédure de concertation avec la population de la commune, dans le cadre du projet de réalisation d'un éco-quartier sur le secteur de « La Brosse Sud ».

Située dans l'agglomération et dans le bassin de vie du canton de Pont de Chéruy, la commune de Tignieu Jameyzieu doit répondre à un objectif fixé par la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA), à savoir parvenir à une évolution de population de 30% sur la période 2006 à 2020.

Dans ce cadre, la commune a lancé en 2010 une procédure de création d'une Zone d'Aménagement Concertée et d'éco-quartier sur le secteur de La Brosse Sud.

Ce site dispose d'une surface de projet importante (16 hectares) et d'une position géographique très intéressante pour la réalisation d'un pôle urbain stratégique, grâce notamment à la présence du centre commercial de la Place du Dauphiné, du collège Philippe Cousteau, des deux gymnases, de la salle des Fêtes, mais également d'un secteur urbanisé (zone d'habitations) riverain du futur prolongement du T3.

Dès 2012, la commune a lancé l'étude du développement de ce secteur par le biais d'une approche environnementale de l'urbanisme. Cette étude vise à définir le modèle de composition urbaine compatible avec le PLU, mais également avec le SCOT et plus généralement avec la DTA déjà citée. La faisabilité technique et économique de l'éco-quartier devra être définie de façon précise par l'étude AEU, afin de garantir la réalisation de ce projet dans le cadre d'une ZAC.

Monsieur le Maire précise qu'un projet d'une telle ampleur doit impérativement faire l'objet d'une concertation la plus large possible avec la population (habitants, associations, autres).

La présente délibération engagera cette concertation préalable à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement par voie de ZAC, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Souhaitant inscrire la réalisation de l'éco-quartier dans une démarche de développement durable de qualité, la commune s'est déjà positionnée sur un certain nombre de composantes de celui-ci, à savoir :

- ☞ Insertion harmonieuse du projet dans l'environnement.
- ☞ Repenser la densité de l'éco-quartier.
- ☞ Economiser l'énergie dans les bâtiments.
- ☞ Produire et consommer des énergies renouvelables.
- ☞ Maîtriser les coûts de construction et d'aménagement.
- ☞ Mixité de la topologie des logements.
- ☞ Privilégier les modes de déplacements doux.
- ☞ Assurer la mixité sociale générationnelle.
- ☞ Assurer une bonne gouvernance du projet, avec participation des parties prenantes.
- ☞ Création d'espaces verts et d'espaces communs.

Monsieur le Maire précise que le périmètre de concertation sera celui du territoire de la commune.

Par ailleurs, un dossier de concertation sera mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie et comprendra les pièces suivantes :

- ☞ Un plan de situation.
- ☞ Un plan du périmètre de concertation.
- ☞ Un document synthétique présentant les objectifs du projet.
- ☞ Un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce document pourra en tant que de besoin être complété par des éléments d'informations supplémentaires et ce, pendant toute la durée de la concertation. Des échanges d'informations avec les associations, ainsi qu'avec les principaux propriétaires du site pourront avoir lieu.

Deux réunions publiques seront organisées, à savoir la première le 12 mars 2013 (à partir de 19 heures à la salle des Fêtes) et la seconde en fin d'étude.

Des ateliers thématiques seront également organisés autour d'un groupe d'habitants volontaires, identifiés lors de la première réunion publique. Les dates de réunion de ces ateliers seront définies le 12 mars 2013.

Un avis d'information de cette procédure de concertation sera inséré dans la presse départementale et un avis administratif sera affiché en mairie.

La concertation sera alors officiellement ouverte à partir de la date d'affichage de cet avis. Elle prendra fin au minimum un mois avant la date à laquelle son bilan sera présenté au Conseil municipal pour validation, soit au plus tard le 31 octobre 2013.

Monsieur LARCHER se dit choqué de la manière dont ont été conduites les premières concertations. Interrogé par Monsieur JACQUAND (société JACQUAND MEDIATIONS) dans le cadre de l'étude AEU, il regrette de n'avoir pas été informé au préalable et de n'avoir aucun document pour pouvoir apprécier correctement le projet d'éco-quartier et ainsi pouvoir donner un avis sur celui-ci au nom de son groupe.

Monsieur le Maire lui rappelle que ce projet a été évoqué lors de précédents Conseils municipaux, mais également lors des réunions des Commissions « Voiries et Réseaux » et « Urbanisme ».

Monsieur BARAT, au nom de son groupe s'étonne de ne pas avoir été contacté.

Monsieur le Maire le regrette et précise qu'il prendra toutes dispositions auprès de Monsieur JACQUAND pour une prise de contact dans les plus brefs délais.

Madame BRENIER demande si une micro-crèche sera prévue sur le futur éco-quartier.

Monsieur le Maire rappelle que deux ateliers thématiques seront ouverts à la population en vue de leur participation au projet d'éco-quartier. Ces questions devront donc être posées lors de ces deux réunions.

Monsieur ALLAMANCHE souhaite savoir si les Elus d'Opposition peuvent être présents au sein de ces ateliers. Question identique de Monsieur DANDIS.

Une réponse positive leur est rendue par le Maire.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **4 – PRISE EN CHARGE VOIRIE DU LOTISSEMENT LE CLOS DE LA POULINIÈRE / AVIS DU CONSEIL**

Monsieur POMMET, Adjoint en charge de la Voirie et des Réseaux rappelle au Conseil que la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique ouverte par la commune, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public communal.

Cette décision est prise par délibération du Conseil municipal, en application des articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier soumis à enquête publique comprend la nomenclature des voies et équipements concernés par le transfert, une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie, un plan de situation et un état parcellaire.

L'enquête publique est ouverte par le Préfet à la demande du Conseil municipal et un Commissaire Enquêteur est alors désigné. Cette enquête se déroule en mairie pendant une durée de 15 jours.

A l'issue de celle-ci, le Commissaire Enquêteur rend un avis. S'il est favorable, le Conseil délibère de nouveau pour procéder au classement des voiries dans le domaine public communal. Une mise à jour du cadastre est ensuite effectuée.

Dans un premier temps, Monsieur POMMET précise qu'un état des lieux des voiries et de l'éclairage public du lotissement « Le Clos de la Poulinière » sera fait.

Si cet état est conforme aux règles du PLU et à la réglementation en vigueur, la procédure décrite ci-dessus sera alors lancée.

Dans le cas contraire, une demande de remise en état des voiries et de l'éclairage sera demandée aux copropriétaires. Si à l'issue de ces travaux, la conformité est constatée, la procédure sera alors lancée.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

PETITE ENFANCE (Françoise BRENIER) :

- ☞ Le carnaval de la SMA et du RAM s'est très bien déroulé.
- ☞ 106 Assistantes Maternelles sont inscrites au sein du RAM. Ce succès représente 335 places en accueil individuel. Remerciements à la Directrice du RAM pour son implication et la qualité de son travail.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

- ☞ Le mercredi 3 avril 2013 sera un jour travaillé au sein des écoles (rattrapage des vacances de la Toussaint). Les restaurants scolaires et l'accueil périscolaire seront assurés.
- ☞ Le Self Village reçoit de nombreuses visites de communes souhaitant mettre en place ce type de service. Il est constaté la très belle réussite du Self. Remerciements au personnel qui a su s'investir totalement dans ce nouveau service. Le budget 2013 devrait prévoir l'ouverture du Self à La Plaine.

COMMUNICATION (Philippe REYNAUD) :

Un dysfonctionnement est constaté depuis quelque temps sur l'accès au site Internet de la commune (notamment en rubrique NEWS). Tout est mis en place pour corriger ce problème.

FINANCES (Jean-Louis SBAFFE) :

☞ La Commission pour la préparation des budgets 2013 se réunira le 20 mars 2013 à 18 heures en mairie.

SOCIAL (Marie-Christine CHINCHOLE) :

☞ Un bilan des ateliers « mémoire » a été fait le 8 février courant. Malgré un succès important, cette action ne sera pas reconduite en 2013 par manque d'animateur disponible pour assurer les séances.

☞ Félicitations aux bénévoles qui ont assurés pendant les fêtes de Noël, la confection de paquets cadeaux dans la galerie marchande du centre commercial. Une somme de 13.400 € leur a été remise par LECLERC.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

☞ Réunion début mars de la Commission pour étudier un projet d'aménagement sur le chemin de Pan Perdu.

☞ Intervention de la Police Municipale pour gérer la circulation sur la RD517, suite aux travaux avec la rue du Bochet.

☞ Un accord de principe a été trouvé avec la commune de Pont de Chérury pour l'aménagement en sens unique de la rue des Quatre Buissons. Une étude a été lancée.

BIBLIOTHEQUE (Hélène MARCHAND) :

☞ La Commission travaille sur le projet de bibliothèque au sein du bâtiment Letrat.

☞ Printemps des Poètes le 12 mars à la salle Laurencin.

ENVIRONNEMENT (Hélène MARCHAND) :

☞ Une soirée consacrée à l'ambroisie est prévue le 30 mars avec un allergologue (salle du Conseil).

- COMPTES RENDUS DES SYNDICATS

Syndicat de la Bourbre (Roland MICHALLET)

☞ Projet de travaux importants concernant la reprise des seuils de la rivière (avec créations de passes pour les poissons), mais également la remise en état des méandres.

Mission Locale Nord Isère (Francette FERNANDEZ)

☞ Assemblée générale extraordinaire le 21 février. Situation financière difficile et une réorganisation est en cours.

- INFORMATIONS DIVERSES

☞ Un premier emploi d'AVENIR a été signé le 21 février 2013, en présence du Président et du Directeur de la MLNI, pour un poste au sein de la Police Municipale.

☞ Un jeune homme a été reçu pour effectuer un Travail d'Intérêt Général au sein des Services Techniques. Ce fut difficile en raison du caractère de ce jeune (nécessité de soins appropriés).

☞ Une battue administrative aux sangliers a été effectuée avec succès le samedi 16 février dans le secteur des Ecorchays. Présence du lieutenant de Louveterie, des membres de l'ACCA et de la Police Municipale.

☞ Une maison a été rasée route de Crémieu, suite à un effondrement partiel de ses murs. Un petit immeuble d'habitations sera construit sur l'emplacement ainsi libéré.

☞ EDF recherche des logements pour accueillir des agents en mission sur le secteur.

☞ En raison des travaux du nouveau gymnase, la partie du chemin du Prieuré située à l'arrière du collège et de la salle des Fêtes est interdite à la circulation.

☞ Le Syndicat des Eaux est intervenu sur le quartier de Jameyzieu pour changer des vannes, en raison de fuites sur le réseau (information de Monsieur CAZALY).

FIN DES DEBATS : 21 heures 02